

---

# NORME INTERNATIONALE



# 999

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Documentation — Index d'une publication

*Documentation — Index of a publication*

Première édition — 1975-09-01

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 999:1975

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/da868587-f8ea-4ea7-beec-203eac5bcf96/iso-999-1975>

---

CDU 001.815

Réf. no : ISO 999-1975 (F)

Descripteurs : documentation, document, index.

Prix basé sur 2 pages

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 46 a examiné la Recommandation ISO/R 999 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 999-1969 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 999 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pays-Bas
Allemagne	Grèce	Portugal
Australie	Hongrie	Roumanie
Belgique	Inde	Royaume-Uni
Brésil	Iran	Suède
Canada	Irlande	Suisse
Chili	Israël	Tchécoslovaquie
Danemark	Italie	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Norvège	Yougoslavie
Espagne	Nouvelle-Zélande	

Le Comité Membre du pays suivant avait désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Pologne

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 999 en Norme Internationale.

# Documentation — Index d'une publication

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale énonce des règles devant permettre aux éditeurs et aux rédacteurs de donner aux index des publications une forme propre à en faciliter l'utilisation par les bibliographes, les bibliothécaires et les chercheurs.

Bien que cette Norme Internationale ait été établie principalement en fonction des procédés manuels d'indexation, la plupart des principes qui y sont formulés sont également applicables en cas d'utilisation de machines.

## 2 DÉFINITION

Pour la présente Norme Internationale, la définition suivante est applicable.

**index d'une publication** : Liste détaillée de tous les sujets, noms de personnes, noms géographiques, noms de lieux, événements et autres matières traitées, précisant leur emplacement dans la publication et les classant comme indiqué en 3.1.

## 3 TYPES D'INDEX

**3.1** Un index peut être classé, exclusivement ou principalement,

- dans l'ordre alphabétique des vedettes (sujets, noms de personnes, etc.);
- dans l'ordre systématique des vedettes (sujets, noms de personnes, etc.);
- dans l'ordre chronologique, numérique, alpha-numérique, etc., des vedettes (événements historiques, noms, brevets, normes, rapports, numéros C.D.U., etc.).

**3.2** Il s'agit

**3.2.1** soit, de préférence, d'un *index général* rassemblant en une liste unique tous les éléments qui doivent figurer dans l'index (voir 3.2.2).

**3.2.2** soit d'un *index spécial*, par exemple :

- de sujets,
- d'auteurs,

- de personnes et de collectivités,
- de noms géographiques et de noms de lieux,
- d'abréviations, sigles, symboles, etc.,
- de citations (extraits d'ouvrages de référence, règlements, etc.),
- d'annonceurs (un tel index doit être séparé des autres index et placé, de préférence, dans les dernières pages de la publication),
- de titres d'ouvrages.

## 4 RÉDACTION

**4.1** Si un livre ou une autre publication isolée se compose de plus d'un volume ou de plus d'une partie, avec pagination séparée ou continue, les numéros de pages cités dans les entrées d'index doivent être précédés de références identifiant le volume ou la partie correspondant(e). En cas de publications secondaires, l'emplacement des références sur la page et le numéro de vedette doivent être indiqués.

**4.2** Pour les périodiques et autres publications en série, il est recommandé d'ajouter des index cumulatifs aux index des volumes.

**4.3** Dans les index cumulatifs, des références identifiant l'année ou la date et le volume doivent précéder les numéros de pages et les numéros de vedettes (voir 4.1).

Si chaque fascicule est paginé individuellement, le numéro de fascicule ou la date doit être aussi précisé(e).

## 5 EN-TÊTE

**5.1** Si l'index d'un livre ou d'une autre publication paraît sous la forme d'un fascicule séparé, son titre ou son en-tête doit mentionner l'auteur, le titre, le lieu et la date de la publication indexée, tels qu'ils apparaissent sur le feuillet de titre de celle-ci.

**5.2** L'en-tête d'un index de périodique ou d'une autre publication en série doit rappeler le titre complet, le numéro du volume et la période chronologique couverte par cet index.

**5.3** L'en-tête d'un index cumulatif de périodique ou d'une autre publication en série doit rappeler le titre complet, le ou les numéros du ou des volumes et les dates extrêmes de la période chronologique couverte par cet index.

**5.4** Pour les publications non imprimées en caractères latins, il est recommandé de donner, dans l'en-tête de l'index, une conversion de l'original. <sup>1)</sup>

**5.5** Le ou les noms de la ou des personnes ayant établi un index de quelque importance doivent être également mentionnés.

## 6 FRÉQUENCE DE PUBLICATION

**6.1** Les index de périodiques ou d'autres publications en série doivent être publiés volume par volume et, si possible, au moins une fois par an.

**6.2** Si des index cumulatifs sont publiés, il est recommandé qu'ils paraissent à intervalles réguliers.

## 7 PRÉSENTATION

**7.1** Les index doivent être imprimés sur des pages consécutives. Aucune autre matière ne doit y être incluse.

**7.2** Les titres courants doivent apparaître au recto et au verso de chaque feuille et mentionner, respectivement, le titre de l'ouvrage et le type de l'index (voir chapitre 3).

**7.3** Dans le cas d'un index cumulatif, il est recommandé de faire apparaître, au sommet et dans le coin extérieur de chaque page, les lettres initiales ou, mieux, le premier mot de la première et de la dernière vedette.

**7.4** Si l'index est placé en fin de publication, sa pagination, en chiffres arabes, doit continuer la pagination générale.

**7.5** Si l'index est placé au début d'une publication, sa pagination doit être séparée du texte même; en pareil cas, on peut employer des chiffres romains.

**7.6** Les index cumulatifs doivent être imprimés avec leur propre page de titre, en vue de permettre de les relier à part. Ils doivent avoir leur propre pagination, en chiffres arabes, et ne doivent pas être inclus dans la pagination de série des volumes.

**7.7** Lorsque, dans un index unique, on inclut des vedettes qui font référence aux articles originaux, analyses, résumés ou textes analogues, ces vedettes doivent être signalées par une présentation typographique spéciale ou tout autre signe distinctif.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.itih.ai)  
ISO 999:1975  
<https://standards.itih.ai/catalog/standards/sist/da868587-f8ea-4ea7-beec-203eac5bcf96/iso-999-1975>

1) Pour la conversion des langues écrites, voir les Normes Internationales suivantes :

ISO 9, *Documentation – Translittération des caractères cyrilliques slaves en caractères latins.*

ISO 233, *Documentation – Translittération des caractères arabes en caractères latins.*

ISO 259, *Documentation – Translittération des caractères hébraïques en caractères latins.*

ISO 843, *Documentation – Translittération des caractères grecs en caractères latins.*

ISO 2805, *Documentation – Translittération des alphabets de langues non slaves de l'Union Soviétique utilisant des caractères cyrilliques.*

ISO 3602, *Documentation – Romanisation du japonais.*